



## COMPTE RENDU DU CHSCT-M DU 26 AOUT 2021

Le CHSCT Ministériel du MAA, présidé par Patrick Soler, s'est déroulé en visioconférence. Étaient présent.es à cette réunion pour **la FSU** (membres et experts) : Laurence Brault, Olivier Gautié, Tony Dos Santos, Frédéric Chassagnette, Fabienne Chaillet, Jacques Tuzelet, Eva Alcaniz, Aurore Mauceli,.

L'administration était représentée par le SRH (dont le BAAS), la DGER (technique et SUP), La DGAL, la DGPE, des Inspecteurs Santé Sécurité au Travail (ISST). Absente : la coordonnatrice de la médecine de prévention.

Dans ses propos introductifs, le président précise que cette séance plénière a été convoquée à l'initiative des organisations syndicales. En effet, **la FSU** a encore une fois demandé que la rentrée soit anticipée et que les décisions prises par l'administration puissent être étudiées au CHSCT ministériel. Malheureusement, comme évoqué dans **la déclaration liminaire**, elle ne peut que constater l'absence d'un protocole sanitaire précis. Le Chef du SRH confirme, à notre demande, que les CHSCTREA doivent être convoqués au plus tôt. Il ajoute qu'une campagne de vaccination organisée par le ministère est programmée et qu'une centaine d'agent.es a déjà pu en bénéficier [mais nous n'obtenons aucune information à propos des autres directions du ministère]. Voir **Avis n°1**.

### 1. Organisation du travail au sein du Ministère

Le SRH synthétise **la note de service du 18 août 2021** - qui prend effet au 1<sup>er</sup> septembre - et qui tient compte de la loi promulgué le 5 de ce même mois : le télétravail exceptionnel, d'une durée de 2 jours maximum, est prolongé jusqu'à fin septembre (et pourra perdurer si besoin). Les réunions à distance sont toujours privilégiées mais avec l'outil *Webex – Zoom* rencontrant des failles en matière de confidentialité -. En présentiel, elles devront respecter une distanciation de 4m2. Pas de nouveauté en matière de restauration collective (le PASS sanitaire n'y est pas applicable).

Pour **la FSU**, cette note de service demeure très restrictive en matière de modalité de télétravail exceptionnel car la/le chef.fe de service a le dernier mot pour valider ou non ce mode de travail. En ce qui concerne les réunions nationales, parce que le dialogue social a sérieusement été érodé par ce biais, **la FSU** demande que l'administration les reconvoque en présentiel - en privilégiant les journées de la semaine du mardi au jeudi -, dès que la situation sanitaire le permettra.

## 2. Situation sanitaire en Outre-Mer

L'administration énonce dans un premier une situation sanitaire « tendue » dans les Antilles. La Guyane, La Réunion et la Polynésie sont également cités mais principalement avec des données qui concernent les DAAF. Mayotte est déclarée comme étant moins touchée en ce moment par le virus.

**La FSU** dénonce le manque d'informations transmises aux membres du CHSCT-M à propos de rentrées scolaires qui ont eu lieu quelques jours plus tôt en Polynésie et sur l'île de la Réunion, ce qui n'est pas réglementaire [**Avis n°2**]. Elle témoigne de situations de souffrances remontées par les sections de ces territoires, et critique les différences de gestion selon les établissements. En effet, sur l'île de la Réunion, si la rentrée s'est relativement bien déroulée à Saint Joseph – compte-tenu du contexte –, le sentiment est tout autre dans l'EPL de Saint Paul où la gestion du directeur hors *Covid*, a déjà été dénoncée par le CHSCT régional. **La FSU** relaie la demande de médiateur émise par cette instance pour assainir la situation. Que dire également des différences de décisions dans les Antilles ? Si en Martinique la prérentrée est programmée en distanciel, cela n'a pas été décidé ainsi en Guadeloupe. Face à une situation sanitaire que **la FSU** évalue comme *catastrophique*, la DAAF doit revoir sa position. Cela doit aussi concerner les personnels AED.

## 3. Rentrée scolaire dans l'enseignement supérieur

Jérôme Coppalle de la DGER, détaille **la circulaire du 5 août 2021**, du ministère de l'enseignement supérieur applicable dans nos établissements. Les CHSCT locaux seront convoqués et le PASS sanitaire sera exigé à l'intérieur du musée de Maisons-Alfort, pour des pratiques sportives et des organisations de manifestations ludiques et festives étudiantes ou des congrès. Il n'y aura pas de dispositif de vaccination des étudiants sous prétexte que nos campus sont trop petits pour mobiliser la médecine universitaire.

Pour **la FSU**, il serait bon de publier cette circulaire sur le site de *Chlorofil*. Aucun autre document qui concerne le SUP, n'a d'ailleurs été publié depuis octobre 2020 ! De même, la FAQ mériterait une mise à jour. Sur certains points, il nous faut des éclaircissements : qui va gérer la gestion du PASS sanitaire ? En ce qui concerne les tests, quel est le bilan de sa mise en œuvre ?

M. Coppalle confirme l'actualisation de *chlorofil* et de la FAQ à ce sujet, au plus vite. Il demeure très confiant en matière de gestion du PASS et déclare que des bilans seront faits en ce qui concerne les tests.

#### 4. Rentrée dans l'enseignement technique

Laurence Pers-Philippoux expose au nom de la DGER, l'essentiel de **l'instruction qui a été publiée le 27 juillet 2021** : un plan de vaccination est prévu par notre ministère pour les EPL. Des mesures dérogatoires pour les promotions d'élèves et apprenties concernés par la période *Covid*, continuent de s'appliquer pour les examens 2022. Pas de PASS sanitaire dans les établissements mais la question se pose lors des sorties pédagogiques.

Pour **la FSU**, de nombreuses interrogations demeurent : le manque de protocole sanitaire propre à l'enseignement agricole peut conduire à des confusions, surtout quand des notes de services publiées comme celles du 19 août n'exige pas la même distanciation dans les réunions – par exemple – que le protocole EN, évoqué comme la référence à suivre. En ce qui concerne les élèves *cas contacts* : faudra-t-il une attestation sur l'honneur si vacciné.es ? Qui des personnels infirmiers qui refuseront la vaccination ? En ce qui concerne les stages des élèves, que faire face à la demande de PASS sanitaire qu'exigeraient certaines structures ? Sur le même plan, comment gérer les sorties pédagogiques ? [voir **Avis n°4**] De manière générale, quelle est précisément la campagne du ministère pour se protéger du virus [voir **Avis n°3**] ? Quelle stratégie en matière de test, car le pour le moment, c'est un échec. Va-t-on enfin mobiliser des moyens pour les EPL qui ne pourraient financer les purificateurs d'air/capteurs CO2, à un moment où le gouvernement consent enfin à approuver leur efficacité (maintes fois revendiquée par **la FSU** depuis des mois) ? En matière d'autotest et de masques, les EPL seront-ils régulièrement réapprovisionnés ? Pour **la FSU**, les mesures sanitaires ne sont pas suffisantes dans la restauration collective et dans espaces de convivialité, locaux pourtant reconnus comme à *risque* en matière de contamination. Les experts CGT, convoqués par **la FSU** rappelle de ne pas oublier la gestion de la crise sanitaire dans les CFA-CFPPA. **Nous exigeons** également que les CoHS soient convoquées au plus vite pour

valider les PCA/PRA. Enfin **la FSU**, demande un allègement des programmes pédagogiques en raison du contexte sanitaire passé et qui perdure [voir **Avis n°5.**]

La DGER confirme qu'on ne peut obliger les familles à fournir une attestation de vaccination [ce qui complique bel et bien la question du PASS sanitaire exigé en sortie et lors des stages]. Les CoHS doivent être convoquées avec un retour fait auprès des SRFD. Madame Pers-Philippoux ne peut prendre les décisions en matière d'allègement pédagogiques mais transmettra à la sous-direction concernée...

**Face à la demande insistante de la FSU** d'obtenir une réponse en matière de conséquence pour des personnels infirmiers non vaccinés, c'est le chef du SRH qui prend la parole pour en appeler à « l'esprit de responsabilité » et confirmer que moyens de remplacement seront alloués aux EPL si ces agent.es ne sont pas à jour en matière de vaccination anti-COVID (refusant de dire si ces personnels seront sanctionnés).

**La FSU** tient à rappeler que le sujet de l'obligation vaccinale est très sensible et divise encore la société. En témoigne la loi à ce sujet, retoquée sur certains points par le conseil constitutionnel. D'où une vigilance maximale de **notre organisation syndicale** sur un thème mal vécu par des Français et donc aussi par des agent.es de notre ministère.

## 5. Point divers : démission de la secrétaire du CHSCT-M

**La FSU** interpelle l'administration pour reconvoquer au plus vite une séance plénière du CHSCT ministériel, pour nommer un.e nouveau/elle secrétaire. En effet, dans un tel contexte, cette mission ne peut être vacante de ce comité. En outre, si advenait que cela fut confié à un.e enseignant.e, son service serait fortement impacté, ce qui nécessite de prévenir la direction locale rapidement.

Le président accepte de convoquer cette instance pour ce seul sujet, dans les délais impartis.

***POUR INFO - les membres FSU au CHSCTM :***

*Laurence Brault, Tony Dos Santos, Philippe Béranger,*

*Olivier Gautié, Angélique Allès, Anne Le Queré.*